



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

M. Dominique LANAUD
Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : Didier PRAT
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 25 – DL/DP/NF – 498

Monsieur Le Maire
Mairie
Route de Saint Chély
48140 LE MALZIEU-VILLE

Aurillac, le 2 septembre 2025

Objet : Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Le Maire,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 8 juillet 2025 dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de votre commune.

La commune du MALZIEU-VILLE est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP "Bleu d'Auvergne" et "Bleu des Causses",
- l'aire géographique de production des IGP "Agneau de Lozère", "Génisse Fleur d'Aubrac", "Porc d'Auvergne", "Volailles d'Auvergne" et "Volailles du Languedoc".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Par empêchement de La Déléguée Territoriale,
Le Délégué Territorial Adjoint

Dominique LANAUD

Copie : DDT 48